
Albanie : indemnisation des frais alimentaires et des heures supplémentaires estivales des policiers

Description

Depuis plusieurs années, le gouvernement albanais revalorise les salaires de la fonction publique, et notamment ceux des effectifs des services de police pour à la fois satisfaire les forces de l'ordre, rendre attractive cette profession et lutter contre la corruption. En parallèle, leur formation continue s'est progressivement améliorée. En juin, des mesures en faveur de l'obtention de prêts facilités ont également bénéficié à certains de ces agents.

Le 28 août, un arrêté élaboré par le gouvernement d'Edi Rama a été approuvé en Conseil des ministres : il valide le paiement des heures supplémentaires et de la compensation alimentaire lors de la saison touristique 2024 pour les policiers d'État. Si les premières ne seront indemnisées que pour la période estivale, les frais alimentaires en service seront couverts pour l'ensemble de l'année budgétaire 2024. Le ministre des Finances Petrit Malaj a indiqué que son administration avait reçu une dotation supplémentaire d'un montant de près de 1,3 milliard de leks (plus de 13 millions d'euros) pour couvrir ces dépenses.

Par ces avancées, le gouvernement s'attache toujours davantage à rétribuer le plus justement possible les missions réalisées par les forces de l'ordre tout en concrétisant deux des promesses faites aux policiers au cours des mois précédents.

Ces nouvelles dotations, qui affectent une partie de l'administration, attestent de la bonne santé de l'économie albanaise et de la focalisation, notamment, sur le tourisme, secteur phare auquel concourent les forces de l'ordre en assurant la sécurité des touristes.

Sources : ATA, Shqiptarja.

date créée

08/09/2024

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre